

PAPETERIE

CARTOUCHES

MOBILIER

Bureau Vallée

INFORMATIQUE

IMPRIMERIE

BUREAUTIQUE

Facture I02220100014032 du 19/05/2025 17:12:02

(NF525) Sign. : B 0455 Eucl

Shop & Qo - Encaissement Version 14.1.2512.7 10/03/2025

Nombre d'impression : 1 du 19/05/2025 17:12:26

Nombre de client : 1 Opération : vente - Biens

**Bureau Vallée****Magasin :**

BV

BV CAHORS

694 CHEMIN DE BELLECROIX

46000 CAHORS FRANCE

Tel : 0565302955

Email : bvcahors@orange.fr

Tel SAV : 0565302955

Client (850) :**Entreprise Privée ETABLISSEMENTS FOISSAC**

LIEU DIT TREBAIX

46090 VILLESEQUE

FRANCE

Siren : 404857401

TVA intra. : FR04404857401

Facture n°I02220100014032 Du 19/05/2025

	Article	Qté	PUHT	Taux TVA	Montant TVA	PVHT
Emporté 19/05/25 17:12	79415007 / iop3002SC carton PAP BLANC 80GR 5x500F 165CIE JETUP	1	19,99 €	20,00 %	4,00 €	19,99 €
Emporté 19/05/25 17:12	405221796 / 1774PC PAP BLEU ALIZE A4 80GR 500F TROPHEE EMB.PAP	2	9,58 €	20,00 %	3,83 €	19,15 €
TOTAL HT						39,14 €
TOTAL TVA						7,83 €
Total TTC						46,97 €

Vous avez été accueilli(e) par GESTIONNAIRE
RAYON(Id:2443) (Caisse 1 1)

Nom TVA	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Taux normal	39,14 €	20,00 %	7,83 €	46,97 €

Règlements

19/05/2025 17:12:02 - CB

46,97 €

Portable :	Tél. :	Signature du vendeur	Signature du client
Email :			

Garantie légale de conformité : 2 ans à compter de la livraison du bien.
Le client reconnaît et accepte les conditions générales de vente figurant au recto des présentes. Le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif de toutes sommes dues par le client à quelque titre que ce soit. Des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facture seront applicables en cas de paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas d'impayés ou de rejet de chèque pour défaut de provision, les sommes recouvrées seront majorées à titre de clause pénale d'une somme forfaitaire de 40 euros.
Aucun escompte n'est pratiqué. Taux des pénalités en l'absence de paiement : 10 % l'an (base Exact/360J). En sus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.
BV CAHORS 694 CHEMIN DE BELLECROIX 46000 CAHORS FRANCE
SAS Au capital de 308230€ Siret : 92796373600016 SIREN : 9273963736 N° RCS : CAHORS 927963736 . TVA : FR47 927963736 Code APE 4749Z